



CONSTRUIRE UN PROGRAMME DE RÉADAPTATION ... EN LIEN AVEC LE RECUEIL DE L'ACTIVITÉ CSARR (CSAR*), LA RÉFORME DES SMR ET LES RECOMMANDATIONS HAS (IQSS)

DURÉE

1 Jour

OBJECTIFS

- Savoir adapter le recueil des actes de réadaptation :
 - Aux morbidités principales et associées
 - À la liste des actes spécialisés en HC et à l'intensité de réadaptation en HP
- Savoir adapter la démarche tracée en conformité avec la réforme des SMR (Autorisations – Expertises – Plateaux techniques spécialisés)

PERSONNES CONCERNÉES

Médecins DIM, Médecins Chefs de service, Cadres de Santé, Cadres et intervenants paramédicaux de réadaptation

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

- Rappels réglementaires (décrets de Janvier 2022) relatifs aux autorisations et lien avec la démarche de réadaptation
 - Le lien entre pathologie et actes CSARR (CSAR*) :
 - La concordance entre la morbidité et description de l'activité de réadaptation
 - La traduction par l'algorithme de classification en CM (Catégorie Majeure) – GN (Groupe Nosologique) et GR (Groupe de Réadaptation) extraite du codage PMSI
 - La traçabilité de la démarche de réadaptation dans le dossier patient en lien avec les éléments de contrôle qualité (IQSS...)
 - Etude de cas pour les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux
- *En 2025, possibilité de coder avec le CSARR ou le CSAR (Catalogue Spécifique des Actes de Réadaptation) applicable en 2026*